Cinquante-septième année. - N° 129 A Jeudi 6 juillet 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1219

37 – INDRE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

Ventes et cessions

952 164 481 RCS Angers.
FOCSIE EVAL.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 100 EUR.
Adresse : 7, rue des Compagnons Saint-Sylvain d'Anjou, 49480 Verrières-en-Anjou.
Précédent propriétaire : 442 990 297 RCS Tours. **FOCSIE CENTRE.**
Date de commencement d'activité : 1er juillet 2023.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif Pour la société bénéficiaire de l'apport : Dénomination sociale : FOCSIE EVAL forme : SAS, adresse du siège : 7 rue des compagnons - Saint Sylvain d'Anjou, 49480 VERRIERES EN ANJOU. Montant du capital : 100 Euros. Numéro RCS et ville : 952.164.481 RCS ANGERS, SIRET : 952.164.481 00014. Pour la société apporteuse : dénomination sociale : FOCSIE CENTRE, forme : SAS, adresse du siège : 6-8 Avenue de l'Alouette 37100 TOURS , montant du capital : 200.000 Euros, numéro RCS et ville : 442.990.297 RCS TOURS, SIRET 442.990.297 00032. Evaluation de l'actif et du passif de l'apport partiel d'actif : Actif : 86.679,15 Euros, passif : 76.679,15 Euros , actif net : 10.000 Euros. Rémunération de l'apport : en contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par FOCSIE CENTRE, la société FOCSIE EVAL augmentera son capital d'une somme de DIX MILLE (10.000 €) euros et il sera attribué à la société FOCSIE CENTRE en rémunération de son apport, DIX MILLE (10.000) actions nouvelles, de UN euros (1 €) chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par FOCSIE EVAL étant précisé que la date d'effet de l'apport partiel d'actif étant fixé au 1er juillet 2023, la valeur des apports et leur rémunération seront, le cas échéant, modifiées par les assemblées générales extraordinaires des sociétés participantes en fonction d'un état intermédiaire des biens apportés au 30 juin 2023. Date du projet : 19 juin 2023. Date et lieu de dépôt : Greffes des Tribunaux de Commerce d'ANGERS et de TOURS : le 29 juin 2023. Opposition : article L 236-21 du Code de Commerce.